

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Données 2011

DREAL Midi-Pyrénées



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

1 – Contexte

En ratifiant le protocole de Kyoto, la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par une stabilisation au niveau de 1990, une diminution de 20 à 30 % d'ici 2020 et une division par 4 à l'échéance de 2050 ; l'objectif étant de limiter le réchauffement climatique à une élévation de 2°C en l'état actuel des technologies – ce qui correspond à un droit à émettre de 0,5t d'équivalent carbone/habitant/an (soit 1,8t de CO₂).

Les lois Grenelle ont rendu obligatoire, pour certaines entreprises, collectivités et établissements publics, ainsi que pour l'État, la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, et d'une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre

2 – Mesure des émissions de gaz à effet de serre

La méthode '*Bilan Carbone*', initialement développée par l'ADEME et reprise par l'Association Bilan Carbone, est la méthode de comptabilité carbone la plus utilisée en France et retenue par la DREAL Midi-Pyrénées.

Le bilan GES est l'évaluation des quantités d'émissions de gaz à effet de serre d'une organisation, d'entreprises industrielles ou tertiaires, de collectivités territoriales ou d'administrations.

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées à partir de nombreuses sources, selon l'ADEME :

- L'électricité achetée par la DREAL
- Les moyens de transport utilisés par les agents
- La fabrication des matières premières employées pour les activités de la DREAL
- La fin de vie des déchets engendrés

Le bilan GES vise à diminuer le coût de la consommation d'énergie, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à établir une amorce de démarche de développement durable ainsi qu'à faire prendre conscience et mobiliser le personnel sur le réchauffement climatique et les économies d'énergie.

Le bilan GES s'effectue en plusieurs étapes : il s'agit dans un premier temps de faire un diagnostic de l'organisation et de définir le

périmètre d'évaluation. L'étape suivante est la collecte de toutes les données, afin d'en calculer les émissions. Le bilan est ensuite réalisé, et des recommandations pour la réduction des gaz à effet de serre sont fournies.

Les objectifs de la DREAL Midi-Pyrénées. sont, dans le cadre de cette démarche d'élaboration du BEGES :

- La réduction de ses émissions de gaz à effet de serre
- L'utilisation du bilan comme base de démarche de développement durable
- La publication des résultats des émissions
- La réduction des dépenses de fonctionnement par la maîtrise des postes de coûts tels que les déplacements, les consommations de fluides et de fournitures diverses.

3 – Restitution du BEGES

3.1 Description de la personne morale concernée

- Raison sociale : DREAL MIDI-PYRENEES (DREAL M-P)
- Siret : 13000609100016
- Adresse : Cité administrative – 1 rue de la cité administrative – CS 80002 - 31074 TOULOUSE CEDEX 9
- Nombre de salariés : 511
- Description sommaire de l'activité : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
- Mode de consolidation : contrôle opérationnel
- Description des périmètres organisationnels retenus :
 - 367 agents : effectif siège uniquement
 - Consommation énergie (climatisation, gaz, électricité),
 - Déplacements (professionnel et domicile-travail)
 - Matériaux et services entrants
 - Amortissements (mobilier, informatique, véhicules de service)
 - Déchets (papier/carton)

3.2 Année de reporting de l'exercice et de l'année de référence

- Année de reporting : 2013
- Année de référence : 2011

3.3 Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2

Cf Tableau Bilan GES au point 5 ANNEXE 1

3.4 Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2

Cf Tableau Bilan GES au point 5 ANNEXE 1

3.5 Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2

Cf Tableau Bilan GES au point 5 ANNEXE 1

3.6 De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée

Sans objet

3.7 Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Mutualisation des fluides (électricité et gaz) au niveau de la Cité Administrative, d'où difficulté pour évaluer la consommation réelle.

Immobilisation de biens : le matériel informatique du Service des Prévisions des Crues (SPC) n'a pas pu être comptabilisé,

3.8 Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Sans objet

3.9 Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG(Potentiel de Réchauffement Global) utilisés,

Tous les facteurs d'émission utilisés sont ceux de la Base Carbone®.

3.10 A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence,

Sans objet

3.11 Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES,

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/en-midi-pyrenees-r1746.html>

Par ailleurs, le nom et les coordonnées de la personne responsable du bilan des émissions de GES doivent être notifiés au préfet de région :

Responsable du suivi : Théodora MURILLO

Fonction : Chargée d'études en Systèmes d'Information et TIC

Adresse : DREAL Midi-Pyrénées

Tel : 05-62-30-26-97

Mail : theodora.murillo@developpement-durable.gouv.fr

3.12 Données complémentaires,

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale :

-un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ? **NON**

-une description de ses politiques, stratégies ou programmes Gaz à Effet de serre :

Stratégie visant à la réduction des gaz à effet de serre et d'utilisation du BEGES comme démarche de développement durable

-ce bilan d'émissions de GES a été réalisé en interne.

4 – Actions de réduction

Certaines solutions peuvent être mises en oeuvre rapidement ou reconduite, d'autres seront à planifier rapidement sur le prochain budget (2014) ou à l'occasion de renouvellement de contrats et d'autres enfin seront des actions de plus long terme à planifier également dans le cadre du PAE (Fiches actions pluri-annuelles du PAE DREAL M-P).

Il convient toutefois de garder à l'esprit que c'est bien **l'anticipation de ces contraintes nous donnera une longueur d'avance et permettra d'anticiper les impacts financiers de la raréfaction et hausse du coût des énergies consommées directement et indirectement.**

Il est à noter que compte-tenu de la jeunesse de la démarche (finalisée en 2013 à partir des données arrêtées au 31/12/2011), ces actions ne peuvent être chiffrées en terme de GES et que de nombreuses actions consistent à investiguer plus loin sur leur faisabilité et temps de retour.

Poste	Actions à poursuivre ou nouvelles	Délais	Commentaires
Electricité/Gaz	Mettre en place un éclairage par minuteries et détecteurs de présence Mise en veille automatique des copieurs d'étage si non utilisés Arrêter systématiquement les ordinateurs, les écrans, la lumière des bureaux inoccupés Faire un état des lieux des luminaires et appareil électrique existants Acheter exclusivement des lampes à faible consommation Optimiser les contrats de gaz et d'électricité en fonction des profils de consommation Veiller au respect de la température réglementaire dans les bâtiments afin d'éviter notamment le recours prohibé à des chauffages d'appoint.	2014-2016	Campagne de sensibilisation à poursuivre dans le cadre du PAE axe Consommation de fluides

Climatisation			Aucune action programmée
Immobilisations	Adopter une politique d'entretien permettant d'augmenter la durée de vie du matériel	2014-2016	Passage à 5 ans pour le renouvellement des ordinateurs
Transports professionnels	Gestion raisonnée de la flotte de véhicule moins consommatrice d'énergie : électrique ou hybrides Partager la flotte et développer le covoiturage interne Continuer l'incitation à l'utilisation des transports communs, la flotte vélos Abonnement au système VéLib Continuer à promouvoir la visio et mise en œuvre de l'audio conférence Formation à l'éco-conduite	2014-2016	Dans le cadre du PAE axe Déplacements/Véhicules/Eco-conduite
Transports domicile-travail	Incitation au covoiturage (adhésion à la Centrale Tisseo) Communication sur la prise en charge des abonnements transports Formation à l'éco-conduite	2014-2016	Dans le cadre du PAE axe Eco-conduite et Déplacements
Achats Services et produits	Sensibilisation/Communication à poursuivre pour la réalisation de : -achats durables -utilisation éco-résponsable	2014-2016	Dans le cadre du PAE axe Achats courants : Matériel bureautique, papier, imprimantes, fournitures, mobilier
Déchets	Réaliser un état des lieux Récupération et tri des emballages à généraliser Affiche sur le tri des déchets. Sensibilisation Animation lors de la semaine du Développement Durable	2014-2016	Dans le cadre du PAE axe Déchets

CONCLUSION

La valeur totale du bilan de gaz à effet de serre est de **1100 tonnes équivalent CO2** pour le siège de la DREAL M-P.

Le poste le plus critique est « les déplacements », les résultats positifs en matière de GES est le poste « déchets ».

Les données n'étant que partielles pour ce premier bilan GES, la valeur totale ne peut être considérée comme le seuil de référence. Lors du prochain BEGES en 2015, l'objectif de la DREAL M-P est d'élargir le périmètre et prendre en compte les données pour l'ensemble de la structure.

Toutefois, les engagements pris (sensibilisation interne, tris...) doivent mener la DREAL M-P vers l'objectif de réduction des GES en continuant la démarche Plan d'Administration Exemplaire (PAE) initiée en 2010,

Toutes les collectivités, entreprises et organisations diverses, mais aussi chacun de nous individuellement pouvons, par nos actions et comportements, agir directement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans ces domaines.

5 – ANNEXE 1 : Tableau Bilan GES

Bilan GES

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées						
			Emissions de GES						
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	139,11	0,01	0,01	0	141,35	0	13,78
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	202,30	0,01	0,01	0	204,30	11,07	40,30
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	1,98	0,00	1,01
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)							
		Sous total	341,41	0,02	0,01	0,00	347,63	11,07	55,09
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	22,66	0	4,71
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de gaz	0	0	0	0	0	0	0,00
		Sous total	0,00	0,00	0,00	0,00	22,66	0,00	4,71
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	63,04	0,47	0,01	0	83,61	-11,07	13,98
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	184,19	0	89,14
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	284,01	0	142,01
	11	Déchets	0,64	0,64	0	0	16,61	11,27	9,58
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	75,40	0,04	0	57,38	123,93	0	68,18
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements							
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0
23	Déplacements domicile travail	35,22	0,02	0	0	36,24	0	18,65	
24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	
	Sous total	174,30	1,17	0,01	57,38	728,61	0,20	341,54	